

# RECOLOGNE



*les infos municipales*

N° 59

Novembre 2018



## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- L'ASR
- En bref
- Mieux vivre à Recologne
- Inscription fête de Noël
- Votre carte d'identité
- Le très haut débit
- Marché de Noël en Alsace
- Les infos pratiques
- Etat civil
- Un peu d'humour
- Délibération du 5/11/1920
- Soirée Beaujolais nouveau

[www.recologne.com](http://www.recologne.com)

# LE MOT DU MAIRE

## Transfert de compétences à la communauté de communes

Conséquence de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 : les communautés de communes peuvent reprendre aux communes les compétences eau et assainissement.

Depuis, la loi 2018-702 du 3 août 2018, les communes ont une possibilité de reporter ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous conditions.

Le 9 juillet 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (C.C.V.M.) a voté à la majorité (9 contre, 3 abstentions) la prise de compétence eau. Lors de la même séance, les membres du conseil communautaire ont également adopté (19 contre, 4 abstentions) la prise de compétence ASSAINISSEMENT. Il était bien précisé que la C.C.V.M. transférerait aussitôt cette compétence au Syndicat des eaux du val de l'Ognon (S.I.E.V.O.).

Or, le 10 juillet 2018, le Président de la C.C.V.M. demandait à Mr Le Préfet de Haute Saône la modification des statuts de la communauté de communes pour y inclure ces nouvelles compétences. IL restait alors à consulter les communes ; ces dernières avaient 3 mois pour délibérer pour ou contre ces transferts (la validation étant acquise selon la majorité qualifiée des 45 communes, l'absence de réponse valant accord tacite). Lors du conseil communautaire du 22 octobre 2018, le président de la C.C.V.M. a annoncé le résultat du vote des communes : 6 communes seulement se sont opposées à la reprise de la compétence EAU, et 13 contre la reprise de la compétence ASSAINISSEMENT.

**Le conseil municipal de RECOLOGNE a délibéré et voté à l'unanimité pour le transfert de la compétence EAU.**

En effet, il n'y avait pas ou peu d'incidence pour les usagers de ce service puisque la distribution d'eau était déjà assurée par le SIEVO depuis de très nombreuses années à la satisfaction générale.

Il faudra tout de même rester attentif ces prochaines années sur la stabilité annoncée du prix TTC du m<sup>3</sup> d'eau : 2,09 € aujourd'hui (la reprise de certains petits syndicats d'eau et les investissements prévus sur le renouvellement de conduites pourraient le faire varier à la hausse).

**Le conseil municipal a voté à l'unanimité contre le transfert de la compétence ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sachant que, de toute façon, ce transfert sera obligatoire en 2026, sauf à modifier la loi). Les raisons que j'ai expliquées et qui ont convaincu vos élus au conseil municipal, sont évidemment économiques.**

Notre commune avait réalisé sa première station d'épuration dès les années 1970, une des toutes premières du canton à cette époque.

En 2002, compte tenu de l'augmentation de la population, une station d'épuration



ASSEMBLEE GENERALE DE  
L'ASSOCIATION SPORTIVE RECOLIGNOISE  
12 OCTOBRE 2018

Vingt-trois membres de l'association assistent à la réunion. Le quorum de 53 est atteint (soit le quart de 210 adhérents) avec 48 pouvoirs. La Présidente Emmanuelle Arnoud ouvre la séance : elle remercie les personnes présentes et fait un bref historique : l'ASR fonctionne depuis 36 ans, elle regroupe 3 sections (gym-step-zumba, yoga, tennis) avec un total de 210 membres (la section gym étant la plus porteuse). Les tarifs pratiqués sont corrects, afin de permettre aux mères de famille de participer à ces activités.

### RAPPORT D'ACTIVITE

#### **Section tennis**

Cette section a été ré-ouverte il y a 4 ans. Elle compte 2 cotisations familles à 60€, 4 cotisations adultes à 30€, 1 cotisation enfant à 20€. Il n'y a pas de cours mis en place.

Cette section vivote, le terrain n'est pas formidable mais pas de travaux prévus.

#### **Section Yoga**

L'an dernier cette section comptait 50 inscrits pour les deux groupes.

Pour 2018-2019 une séance a été ouverte le matin, au total une cinquantaine d'inscrits cette année.

Cette section est animée par Jacqueline Gâteau-Doucet, toujours très appréciée.

Comme une 3<sup>ème</sup> séance a été mise en place, elle a maintenu ses tarifs.

En prévision de l'augmentation l'an prochain, nous proposons de passer les cotisations de 105€ à 110€ pour 2019-2020.

#### **Section Gym-Step-Zumba**

L'année 2017-2018 s'est bien déroulée avec le retour de Yoann pour les cours du soir et la prise en charge des séances du matin par Safouane, tous deux intervenants auto-entrepreneurs.

Pour 2018-2019 le nombre d'adhérents est actuellement de 150.

Par contre Yoann a déjà prévenu qu'il n'assurera plus les cours à la rentrée prochaine de 2019-2020. On risque de perdre quelques adhésions.

La proposition sera faite à Safouane pour reprendre les cours du soir ou des contacts seront pris avec d'autres intervenants.

### RAPPORT FINANCIER :

L'exercice 2017-2018 présente les soldes suivants :

-GYM - ZUMBA : solde créditeur de 1923.46 euros

-YOGA : solde créditeur de 182.14 euros

-TENNIS : solde débiteur de 49 euros

Les comptes de l'ASR ont été vérifiés par D Meyer, commissaire aux comptes de l'association .

### QUESTIONS DIVERSES

Il sera fait un rappel pour le balayage de la salle et éventuellement un planning.

### VOTES ET ELECTION DU BUREAU

Vote et acceptation du nouveau tarif de yoga de 110€ pour 2019-2020.

La Présidente demande si des personnes de l'assemblée voudraient bien rejoindre le bureau.

Election pour l'arrivée dans le bureau de Suzanne Huot, à l'unanimité.

Réélection de Renée Richard à l'unanimité.

E. Arnoud précise qu'elle cèderait volontiers sa place de présidente.

La séance est levée à 21h15, suivie du pot de l'amitié !

# EN BREF

## Dates à retenir :

Le 16 novembre 2018 : Soirée beaujolais nouveau

Le 26 novembre 2018 : Réunion d'information fibre

Le 9 décembre 2018 : Marché de Noël à Strasbourg

Le 11 décembre 2018 : Fête de Noël

Le 27 janvier 2019 : Repas des aînés à la salle polyvalente

PATRIMOINE : A l'occasion de sa visite à la brigade de Recologne, le général Langlois, commandant la gendarmerie de Franche Comté, a souhaité visiter l'église classée. Il a pu admirer les autels (1748) de Francesco Marca, stucateur italien domicilié à Scey-sur-Saône, ainsi que les bas-reliefs et la chaire attribués au même artiste, et une remarquable Vierge de Pitié du début du XVIème siècle, provenant certainement de l'école troyenne Ste Marthe.

L'ASSOCIATION SPORTIVE RECOLIGNOISE vous informe de la réouverture de la section TENNIS. Les tarifs annuels sont de 30 euros pour les adultes et 20 euros pour les enfants ou étudiants. La carte famille est à 60 euros. Il faut contacter la présidente, Manu ARNOUD, au 06 87 01 54 91, pour les inscriptions.

MAISONS FLEURIES 2018: Le 10 novembre 2018, Monsieur le Maire a remis les prix aux lauréats des maisons fleuries

Première : Maison CRISTINA

Deuxième : Maison COULON

Troisième : Maison MULIN

Quatrième : Maison GEORGEON

Cinquième : Maison MOLLET

DOUBS HAUT DEBIT : L'installation de la fibre optique progresse à Recologne. Vous pourrez avoir tous les renseignements concernant cette opération lors de la réunion qui se tiendra le lundi 26 novembre à 19h30 à la salle polyvalente .

REVISION DU CADASTRE : Vous ne les avez peut-être pas rencontrés, et pourtant, depuis plusieurs semaines, ils sont bien présents sur le territoire communal. Je veux parler, bien sûr, des deux géomètres du cadastre chargés de vérifier et de réactualiser les données cadastrales sur une grande partie du

territoire communal. Entre le travail de terrain et l'analyse des relevés, leur mission va s'étendre jusqu'à la fin de cette année. Ces deux personnes (mari et femme dans la vie) sont très sympathiques et accessibles. N'hésitez pas à leur poser des questions ou à leur demander éventuellement des explications.

**VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** : Une date a été retenue, auprès de l'attaché parlementaire de notre députée Fanette CHARVIER, pour une visite de l'assemblée nationale. La date proposée est le 25 juin 2019. Le voyage (Aller et retour en TGV) ainsi que le repas seront à la charge de chaque participant. En fonction des horaires des séances de questions au gouvernement, une promenade en bateau-mouche pourrait être organisée le matin ou l'après-midi. Le nombre de places étant limité, les personnes intéressées doivent prendre contact avec la secrétaire de mairie.

### **STATION D'EPURATION**

Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement. Pour information, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

### **POUBELLES**

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

### **Démarchage à domicile ou téléphonique :**

Des représentants peu scrupuleux se présentent à vous pour vous vendre différents matériels ou faire des études sur l'isolation de votre maison en disant qu'ils viennent de la part de la mairie ; il n'en est rien. Si la mairie confie un travail à une entreprise quelconque, vous serez prévenus. Si vous êtes démarchés de cette façon, il faut prévenir immédiatement le maire qui interviendra pour faire cesser ces agissements.

## LES ANNONCES ET LES RAPPELS

LES DEJECTIONS CANINES : Nous sommes régulièrement interpellés sur ce problème par des personnes excédées, à juste titre, par le nombre croissant de déjections déposées sur le domaine public par les chiens. Cette situation n'est pas anodine, que ce soit sur les trottoirs ou sur les rares espaces verts de la commune. Elles sont partout. Certains propriétaires ramassent les crottes de leur animal préféré mais ils sont rares ! D'autres, sans aucun respect pour leurs concitoyens, laissent faire leur chien sous les fenêtres de leurs voisins, dans une totale indifférence. Nous allons adresser à tous les possesseurs de chien(s), une note d'information accompagnée d'un flyer, pour rappeler à chacun les bonnes pratiques en la matière. Nous espérons que cela suffira pour responsabiliser ces propriétaires. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à prendre, comme d'autres maires l'ont fait, un arrêté interdisant les déjections sur le domaine public communal.

Toutes les infractions à cet arrêté seront passibles d'une amende dissuasive.

### LES PETITS RAPPELS

Merci de laisser libres les places de parking pour les personnes handicapées, si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

à

## FEUX DE JARDINS ET VERGERS :

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

TENNIS DE TABLE : Le club de tennis de table de LAVERNAY ( Tous les niveaux départementaux) recrute des joueurs . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

# Mieux vivre à Recologne

**Retour du lâcher de ballons de la foire de mai 2018** : quatre cartes nous ont été retournées. Elles viennent toutes de la région de Dijon .C'est le ballon de Prisca NANN qui est allé le plus loin, jusqu'au village de GERLAND, à environ 66 kilomètres de Recologne à vol d'oiseau

**Samedi 14 juillet 2018** : Le traditionnel concours de boules (challenge Claude Lambert) s'est déroulé place des tilleuls. 24 équipes se sont affrontées sous le soleil et dans la bonne humeur, malgré l'apparition d'un nouveau tournoi le même jour et à proximité de Recologne . Des bons d'achat chez les commerçants de Recologne ont récompensé les vainqueurs. C'est encore l'équipe de Fabrice et Christophe qui a remporté le concours .

**Vendredi 16 novembre 2018** : soirée Beaujolais nouveau, à partir de 19h, à la salle communale. Vous pourrez, comme les années précédentes, venir déguster - avec modération - le cru 2018 de Daniel RAMPON. Assiette comtoise, fromage, dessert et café. Pour une meilleure organisation, merci de vous annoncer - surtout si vous deviez venir en groupe - chez Monique NANN, au 03 81 58 11 37, avant le mardi 13 novembre midi.

**Dimanche 9 décembre 2018** : Nous organisons une visite du marché de Noël de Strasbourg ; il reste encore quelques places ; un bulletin d'inscription est dans ce numéro.

**Mardi 11 décembre 2018** : A la salle communale, à 18h, un magicien viendra présenter son spectacle pour faire patienter les enfants jusqu'à l'arrivée du Père Noël et la distribution des cadeaux offerts par la commune.

**Dimanche 27 Janvier 2019** : Repas des aînés à la salle polyvalente de Recologne.

Je remercie tous les membres actifs du comité des fêtes, sans qui toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu, et vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes, en me contactant (06 88 02 47 21 ).

Daniel MEYER



ensemble préservons  
nos espaces de vie

Trottoir ou crottoir à nous de choisir  
**je ramasse..... ou je paye!**

**Soyez éco  
responsable  
RAMASSEZ !**

---

## Inscription des enfants à la fête de Noël

Comme indiqué dans le numéro 50 de l'info municipale, et parce que de nombreux cadeaux n'ont pas été réclamés ces années dernières, les familles devront inscrire leurs enfants à la fête de Noël qui aura lieu le 11 décembre 2018 à la salle polyvalente de Recologne, à partir de 18 heures.

PARENTS : Nom

Prénom

Téléphone :

Adresse : N°

Rue :

Code Postal : 25170

Ville : RECOLOGNE

ENFANTS :

Depuis l'âge de 1 jour jusqu'à la fin de la scolarité en classe primaire .

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole Fréquentée	Classe Fréquentée

**A déposer en mairie avant le 25 novembre 2018.**

Faites-le savoir autour de vous ; il serait navrant que le Père Noël oublie des enfants !



## CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT

**Vous souhaitez faire une carte d'identité et ou un passeport à la mairie de Saint Vit.**

**1 : Effectuer sa pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS, (Cliquer sur le lien ci-dessous)**

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pièces à fournir pour une demande ou un renouvellement de passeport/CNI (cliquer sur le lien ci-dessous en fonction de votre demande)

Carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

**2 : Prendre rendez-vous en ligne. (Cliquer sur le lien ci-dessous)**

LE e-RENDEZ-VOUS

<https://rdv.grandbesancon.fr/eAppointment>

Vous choisissez le lieu\*, le jour et l'horaire.

*\*Ecole Valentin, Besançon (formalités Besançon et la maison des services), Marchaux-Chaudefontaine, Saint-Vit, Saône.*

**En cas d'empêchement merci de prévenir impérativement la mairie au 03 81 87 40 40 afin de permettre à d'autres personnes de bénéficier de votre rendez-vous.**

**3 : Le jour du rendez-vous à Saint-Vit**

- Munissez-vous du dossier complet.
- Le demandeur doit **déposer en personne** sa demande.  
(la présence du mineur **accompagné de son représentant légal** est obligatoire)
- durée de l'entretien : environ 20 minutes.

**4 : Retrait du titre**

- Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur votre demande, vous recevez un SMS lorsque le titre est disponible à la mairie de Saint-Vit.
- Vous devez le retirer personnellement

Lien utile : <https://www.service-public.fr/>



# La fibre optique arrive chez vous

## UN PROJET AMBITIEUX



La mise en œuvre du Très Haut Débit dans le Doubs est l'un des projets les plus ambitieux actuellement menés sur le territoire. D'ici 2022, au plus tard, le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, apportera la fibre optique dans l'ensemble des foyers et entreprises du territoire. Altitude Infrastructure l'accompagne dans cette aventure.

## LA TECHNOLOGIE D'AVENIR



La fibre optique est un mince fil de verre transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière. Elle permet d'offrir des débits beaucoup plus importants que l'ADSL.

## LA FIBRE OPTIQUE

### LA TECHNOLOGIE QUI VOUS CHANGE LA VIE



Plus aucune contrainte de débit ...



pour connecter tous vos équipements en simultanée...



et bénéficier pleinement de tous vos services (Téléphonie, TV HD, Téléchargements quasi instantanés)...



à des tarifs comparables à l'ADSL

# LE TRÈS HAUT DÉBIT EN 4 ÉTAPES

## 01

La fibre optique est arrivée dans votre commune  
Retrouvez toutes les informations concernant le réseau et testez votre éligibilité sur  
[www.doubs-thd.fr](http://www.doubs-thd.fr)

Autres contacts : 09 70 02 07 60 / [contact@doubs-thd.fr](mailto:contact@doubs-thd.fr)

## 02

Abonnez-vous à l'un de nos opérateurs partenaires et choisissez l'offre qui vous correspond :



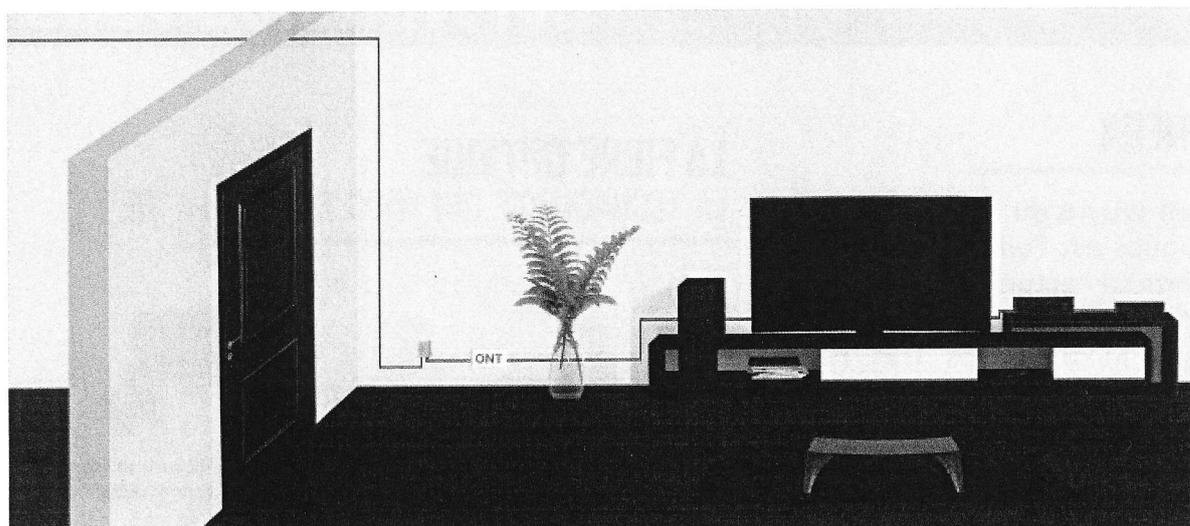
## 03

Convenez d'un rendez-vous avec votre opérateur afin qu'un technicien procède à votre raccordement à la fibre optique et suivez la procédure de mise en service.

## 04

Profitez de tous les avantages de la fibre optique chez vous.

## VOTRE RACCORDEMENT EN TOUTE SIMPLICITÉ



Lors de votre rendez-vous d'installation, vous convenez avec le technicien de l'emplacement du boîtier optique. Pour installer la fibre à l'intérieur de votre domicile, il est parfois nécessaire de lui faire traverser un mur. Grâce à son diamètre de 2mm, l'opération reste discrète. Le câble circule soit de manière apparente (ex : sur le dessus de vos plinthes), soit dans des goulottes. Vous pourrez ensuite procéder à l'installation de vos équipements (box, décodeur TV) et ainsi profiter des avantages de la fibre optique chez vous !

### VOTRE ENTREPRISE PUISSANCE FIBRE

Doubs la Fibre est à votre écoute pour vous proposer une offre adaptée à vos besoins (GTR, débit garanti et symétrique, continuité de service, sécurisation des données...)

Profitez dès à présent de notre expertise et bénéficiez d'une étude gratuite et sans engagement. Contactez-nous !



Comité des fêtes  
1 rue des Vergers  
25170 RECOLOGNE

Recologne le 10 octobre 2018

Bonjour,

Le comité des fêtes organise une sortie en car **au marché de Noël de Strasbourg**  
**le dimanche 09 décembre 2018 .**

Le programme est le suivant et les horaires seront impératifs.

Départ de Recologne : 8 heures devant l'église

Arrivée à STRASBOURG : 11 heures 30

Départ de STRASBOURG : 18 h

Retour à Recologne vers 21 h devant l'église

Tarif unique par personne (paiement à l'inscription) ne comprenant que le coût du transport :

**30 euros**

Vous trouverez que le délai est un peu long jusqu'au 9 décembre mais pour les réservations de l'autocar à cette date, nous sommes dans l'obligation de nous y prendre tôt.

Le tarif est plus élevé car le voyage est plus long et le carburant plus cher.

Contact : Daniel MEYER au 06 88 02 47 21

Retour des inscriptions à RECOLOGNE : Boite à lettres de la mairie

Ou 29 rue des Granges

Ou 8 chemin de la Chaux.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés.

Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation par l'organisateur.

---

Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Recologne ou espèces avec remise en main propre) :

NOM	PRENOM	Tél portable*	Tél fixe	Adresse mail **
Personne à prévenir en cas d'urgence				

\* pour vous joindre pendant le voyage

\*\* pour vous donner des précisions de dernière minute avant le voyage

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- \* En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures  
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- \* Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures  
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- \* le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

### Rappels Réglementaires:

\* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

\* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

\* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces débris. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

\* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

### Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

### Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

### Ouverture de la mairie:

- \* Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
- \* Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
- \* Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- \* Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures  
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17  
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

### La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

### Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

### Recensement pour la journée d'appel à la défense:

\* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

### Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2019 doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 2018.

### NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15      Pompiers : 18 ou 118

### Lampes de rues

\* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

## Tarifs 2018

**Concession cimetière** Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37  
50 €/m<sup>2</sup> pour les concessions de 30 ans  
75 €/m<sup>2</sup> pour les concessions de 50 ans  
200 €/m<sup>2</sup> pour les concessions perpétuelles  
(+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)

**Columbarium**  
Case à 4 urnes : 300 Euros  
Case à 6 urnes : 400 Euros  
Cavurne (petite tombe pour urne) : 120 Euros  
Jardin du souvenir : gratuit

### **Location salle communale:**

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

#### Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 160 euros

Apéritif : 60 euros

#### Personnes de l'extérieur :

Week-End : 270 euros

Apéritif : 110 euros

#### Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros

Deux jours : 150 euros

#### Commerçants :

Un jour : 210 euros

Deux jours : 260 euros

Trois jours : 360 euros

#### Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 20 euros

Autres personnes : 50 euros

**Alambic:** 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne  
20 Euros pour les autres utilisateurs

**Affouage :** 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.  
Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

### Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe est fixée à 1200 Euros payables en 2 fois :

- 600 Euros à l'ouverture du chantier

- 600 Euros 3 mois plus tard.

# ETAT CIVIL

## Liste des avis de naissance

### Avis de naissance 2017

DEMOULIN Joris, Jean,

ROBERT Léa, Audrey,

### Avis de naissance 2018

PIERRAT Nino, Sylvain

PLACET Lilou

AIFI Meliha, Mireille, Kim

DUPONT Nolan, Nérée, Louis

BOUDARD Clémentine

PALLIARD Nathan, Marius

GUINOT Anatole, Simon, Hippolyte

BACON Nathan Pierre Georges

## Liste des Mariages

DROUVILLE Régis / CHAPELLE Chantal

Yann SAUVERZAC Bruno / GHIDINELLI Maude

BAZAILLE Patrice / PITALLIER Nelly

CONSCIENCE Baptiste / BAZIN Laura

LACAILLE Michel / BERTHELON Nadine

## Liste des Décès

GRIVET Jean

GROGNU Claude

TOURET Jean-Claude

PERRON Gaëtan

RAMEY Denise

## UN PEU D'HUMOUR

Depuis plusieurs années les communes doivent faire face aux baisses régulières des dotations. C'est bien connu, les maires dépensent sans compter ! Ben voyons ! L'état non ! 3% de déficit, mais chuuut ! Le compte est bon. C'est vrai que, de temps en temps, notre gouvernement décide de nous faire des cadeaux, tout récemment la suppression de la taxe d'habitation sur 3 ans ! Faut bien faire durer le plaisir ! Mais elle sera compensée pour les communes... au centime près, c'est ce qu'on nous promet et c'est bien connu les promesses n'engagent que ceux qui...y croient.

Je ne suis pas dupe et pas né de la dernière pluie non plus (hélas !), mais on va se faire...avoir ! J'ai donc réfléchi, ça m'arrive, et je me suis posé cette question : " Comment faisaient nos prédécesseurs quand les recettes communales ne couvraient pas les dépenses ? J'ai donc consulté les archives communales à la recherche d'une solution et j'ai trouvé ! Je vous laisse le plaisir de lire cette pépite : un extrait des délibérations du conseil municipal du 9 novembre 1920, en précisant toutefois que ceci n'a rien, mais absolument rien à voir, avec l'article précédant concernant les déjections canines.

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

Commune de Recologne

Série C M.  
Format: 24 x 31.

ARRONDISSEMENT  
de Besançon

CANTON  
d' Audeux

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 1920

OBJET :

Taxe sur les chiens  
chiens d'agrément 20<sup>x</sup>  
chiens de chasse 10<sup>x</sup>  
chiens de garde 5<sup>x</sup>

L'an mil neuf cent vingt, le cinq novembre  
municipal de la commune de Recologne, étant assemblé en session  
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous  
la présidence de M. Joseph Gillot Maire  
pour la session ordinaire du mois d.

Etaient présents : MM. Vernerey, Barberet, Gaillard  
Jurain, Boudaux

Absents : MM. Perrin, Gardot, Voillet, Règner

NOTA. — Le Maire certifie que  
le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la  
mairie le 6  
que la convocation du Conseil avait  
été faite le 5  
et que le nombre des membres en  
exercice est de 10  
(Exécution des art. 48, 50 et 56 de  
la loi du 5 avril 1884.)

LE MAIRE,



D. à No le D des C. P.  
9 novembre 1920

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Jurain  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il  
a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Il expose que par application de la loi du 3 juillet  
1920 (art. 14) le Conseil municipal a la faculté,  
sous réserve de l'approbation supérieure, de fixer  
à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1921 la taxe municipale  
sur les chiens dans la limite des maxima  
ci après :

Dans les communes de moins de 5000 habitants  
1<sup>o</sup> chiens d'agrément 20 francs  
2<sup>o</sup> chiens servant à la chasse 10 francs  
3<sup>o</sup> chiens servant à la garde des troupeaux  
habitations etc. 5 francs

en remplacement des taxes actuellement perçues savoir  
1<sup>o</sup> pour les chiens de la 1<sup>re</sup> catégorie 5 francs  
2<sup>o</sup> pour les chiens de la 2<sup>me</sup> catégorie 1 franc 50  
Il lui propose d'user de cette faculté et de fixer à

20 francs la taxe sur les chiens d'agrément  
10 francs la taxe sur les chiens servant à la chasse  
5 francs celle des chiens servant à la garde des troupeaux  
habitations etc.

et il ajoute que cette mesure est susceptible,  
d'après le nombre des chiens existant dans  
la commune de procurer un supplément de  
ressources d'environ 120 francs.

Le Conseil Municipal a vu l'exposé du Maire  
Considérant que les recettes ordinaires de la  
commune sont insuffisantes à faire face aux  
dépenses de même nature; que le budget  
ordinaire de l'exercice 1921 n'a pu être équilibré  
qu'à l'aide d'une imposition de 0.5 centimes  
pour insuffisance de revenus.

Considérant d'autre part que les tarifs proposés  
ne sont pas exagérés.

Délibère que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1921  
la taxe municipale sur les chiens sera dans  
les conditions déterminées par l'art. 14 de la  
loi du 21 juillet 1920, fixée au tarif ci-après:

Chiens d'agrément 20 francs  
chiens de chasse 10 francs  
Chiens servant à la garde  
des troupeaux, habitations, etc 5 francs

Fait et délibéré les an, mois et jour surdits

ont signé: Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire

J. Fillet



Récapissé

Loi du 5 Avril 1884 Art. 61 et 62

Besançon, le 7 DEC 1920  
Pour le Préfet  
Le Conseiller de Préfecture,

64

# RECOLOGNE

Le vendredi 16 novembre 2018  
à la Salle Communale  
à partir de 19 heures

Soirée

**BEAUJOLAIS NOUVEAU**

**Le Comité des Fêtes**  
vous propose de découvrir  
les saveurs du cru 2018 autour  
d'un jambon salade  
Ventes à emporter ou à  
consommer sur place.

Réservations chez  
Monique NANN au 03 81 58 11 37  
ou D MEYER 06 88 02 47 21

L'abus d'alcool est dangereux pour la  
santé, à consommer avec modération

Réalisé et imprimé par le Comité des fêtes

